



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5030080

N/REF : 12/03/2024 10H57 C:002640 I:02092
V/REF : D97459
V/Email reçu le Mardi 12/03/2024 a 10H57

SELON DEVIS N° 4030022

V/REF.IMM. ALH-2049

IMMEUBLE : LE MATHIOLAN (ALH)
11 a 29 RUE MONTOUT
8a16, BLD FRANCE/10a32 MATHIEU
69330 MEYZIEU

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 27 Mars 2025

Référence Marché: Lot n°41-Elect.Ter.Ouest/Est

LOCALISATION : ALLEE N 12 RUE ST MATHIEU - PARTIES COMMUNES

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4030022 du 06/03/2024 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme E. ARNOLD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

NOTRE INTERVENTION SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS 4030022
CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN ENSEMBLE MASSIF ET MAT ECLAIRAGE
CANDELABRE HEURTE PAR UNE VOITURE
IL A ETE PREVU LA REFECTION DE L'ALIMENTATION ALLANT DE LA TETE DE MAT
AU PIED DE MAT EN CABLE R2V1000 3G2,5MM2 ET RE-INSTALLATION DE LA TETE
DE MAT AVEC LUMINAIRE LED QUI AVAIT ETE DEPOSEE LORS DE LA MISE EN
SECURITE DE L'INSTALLATION ET STOCKEE DANS NOS ATELIERS
INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE COUPURE 10A EN PIED DE MAT ET REMISE EN
FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

LORS DE LA REMISE EN SERVICE, NOS TECNICIENS ONT CONSTATE UN ABSENCE
D'ALIMENTATION EDF SUR LE DEPARTS DES MATS ET QUE LE COMPTEUR LINKY
ETAIT ETEINT
PREVOIR DE CONTACTER LES SERVICES ENEDIS POUR LA REMISE EN SERVICE

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 27/03/25 a 08H53 Mme E. ARNOLD

LORS DE LA REMISE EN SERVICE, NOS TECNICIENS ONT CONSTATE UN ABSENCE
D'ALIMENTATION EDF SUR LE DEPARTS DES MATS ET QUE LE COMPTEUR LINCKY
ETAIT ETEINT
PREVOIR DE CONTACTER LES SERVICES ENEDIS POUR LA REMISE EN SERVICE

NOUS VOUS LAISSONS LE SOIN DE LES CONTACTER ET CLOTURONS LA DEMANDE EN
L'ETAT



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5030080

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I/Refection mat endommage	1751,00	1751,00
1,00	Forfait dep.elec.travaux parties commune	34,91	34,91
TOTAL H.T.			1785,91
T.V.A. a 10,00%			178,59
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>1964,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

1203 - 1057

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Elodie ARNOLD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Prestation Parties Communes

Travaux : HP 2049 - CVT 240026 - DEVIS 4030022, à réaliser entre le 12/03/2024 et le 23/04/2024

Votre contact : MOURAD BOUGHANMI (0629549512)

LE MATHIOLAN (ALH 2049)
rues Saint Mathieu-Du Montout- Boulevard Pierre Mendès
France
69330 MEYZIEU

	H.T. (€)	Quantité	Montant HT(€)	Taux TVA
ELF - .Electricite	1785,91	1,00	1785,91	10,00 %
Accord travaux suivant votre devis 4030022 pour remplacement d'un ensemble Massif et Mat éclairage candélabre ALH / 2049 LE MATHIOLAN - rues Saint Mathieu-Du Montout- 69330 MEYZIEU				

Virement CE
30 jours réception fact. (*)
(*) Sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des
prestations.

Total HT (10,00)	1785,91 €
Total TVA 10,00 %	178,59 €
Total HT	1785,91 €
Total TTC	1964,50 €

**Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des
travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre
commande, à l'adresse suivante :**

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail.

Il s'engage également à :

- ☞ Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- ☞ Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de
préventions
- ☞ Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les
signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- ☞ Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de
type CE)
- ☞ Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- ☞ Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre
d'intervention
- ☞ Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- ☞ Respecter les interdictions de fumer
- ☞ Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- ☞ Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de
Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature
du PPR

Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés.

En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer i Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à
défaut, l'ordonnateur de la commande.